

**Questions orales présentées par les conseillers communaux
au Conseil communal du 29 juin 2017
(article 50 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraads leden
aan de Gemeenteraad van 29 juni
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

Question orale de Monsieur Libouton, conseiller communal, concernant la vérification du paiement des taxes horeca

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, met betrekking tot de meest nauwkeurige communicatie van het College over het worden van het Sint-Gillisvoorplein

M. Michel Libouton, conseiller communal – LB : Ma question est relativement simple. Une de mes connaissances m'a expliqué le mode de vérification du paiement de toutes les taxes pour le secteur Horeca – restaurateurs, cafetiers, hôteliers – appliqué à la Ville de Bruxelles.

Une vignette autocollante annuelle est apposée sur la devanture de leur commerce et renouvelée régulièrement, ce qui facilite grandement la tâche des services de contrôle.

Je me demandais pourquoi on installerait pas le même système à Saint-Gilles, où certains commerçants se plaignent parfois des systèmes de contrôle.

Il me semble qu'adopter ce système de vignette à Saint-Gilles serait une bonne chose.

M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR : Il faut savoir de quel type de contrôles on parle. Si c'est le contrôle des taxes, il n'y a pas lieu d'avoir un macaron, un label, etc., sur une vitrine puisqu'il y a un contrôle permanent sur le terrain par les contrôleurs de l'administration des finances communales, et il y a un rôle qui est établi, et il y a un suivi qui est établi au niveau des recettes communales avec des rappels, recouvrements, etc. Une procédure tout à fait classique. Les contrôleurs sillonnent les rues au quotidien et donc il n'y a pas de problème au niveau de ce contrôle-là, puisque nous sommes équipés

Autre chose, c'est les vérifications sur le terrain, des terrasses, des emprises, des étalages, etc. Et là nous sommes en train de mettre au point un système interactif qui associe l'ensemble des services concernés – le développement économique, l'urbanisme, la prévention, la police, les sanctions administratives. Système interactif qui fait qu'en temps

réel l'ensemble des services concernés par un aspect de la problématique soit parfaitement informé.

Je pense que c'est un système qui pourrait très bien fonctionner. On y travaille. À la rentrée, il devrait être opérationnel. Cela permettra de savoir en temps réel si la situation est conforme ou pas.

Dans ce cadre-là, on peut estimer que si tout est conforme on puisse délivrer quelque chose qui puisse apparaître sur la vitrine, avec cette réserve que j'exprimerai c'est que nous avons environ 460 horeca sur le territoire de la commune et qu'il y a un certain *turn over* dans le secteur, qui est parfois relativement important. On va se trouver dans des situations où il y a une reprise, c'est pas tout à fait en ordre, ou pas tout à fait conforme, mais le macaron sera quand même collé sur la vitrine. Il faut quand même être un peu prudent par rapport à ça.

Donc on expérimente un système. Je pense qu'il sera efficace. Je pourrai vous en dire davantage à la rentrée.

Question orale de Madame de Radiguès, Conseillère communale, concernant la politique de stationnement

Mondelinge vraag van Mevrouw de Radiguès, Gemeenteraadslid, betreffende het parkeerbeleid

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :

Dans le diagnostic du nouveau plan de stationnement, les chiffres par type de cartes ne figurent pas. Je voulais vous les demander, j'imagine que vous les avez.

J'étais d'ailleurs assez étonnée qu'ils ne figurent pas dans le diagnostic. Je ne vais pas lire tous les types de cartes. Il s'agit notamment des cartes de riverains temporaires et des cartes de dérogation, pour voir l'usage de chacune d'elles.

Sur la carte de riverains, en revanche, M. Luyckx m'a répondu tout à l'heure.

J'ai des questions aussi sur les autorisations de stationnement pour un jour. Je ne les vois nulle part. Or j'ai ouï dire qu'elles ont existé. J'aurais voulu savoir pourquoi elles ne faisaient pas partie du règlement.

Comment sont-elles distribuées ?

Quel système est mis en place contre la fraude ?

J'ai ici en ma possession une autorisation de stationnement vierge, qui circule dans Saint-Gilles, les gens font des photocopies couleur, de très bonne qualité d'ailleurs.

Comment se fait-il que ceci existe ? En tout cas, lorsqu'on met cela sur son pare-brise, on n'est pas sanctionné. Il y a donc un petit système de fraude organisé. Quelqu'un en tout cas a réussi à avoir un ticket vierge parce qu'il y a la signature de M. Pampfer et de M. Luyckx. J'aimerais savoir ce que vous faites contre cela.

Je voulais aussi connaître votre politique de rappel de paiement. Les gens sont parfois étonnés de la rapidité du rappel. Parfois des gens enlèvent d'un pare-brise, le ticket d'amende de 25 euros pour le placer sur leur propre voiture en se disant qu'ils ne seront pas contrôlés une deuxième fois. Ce sont des pratiques qui existent aussi.

Dans le règlement, les délais sont parfois un peu flous. Le premier n'est pas toujours un rappel et quand il y a demande d'informations, c'est vite majoré – c'est du moins l'expérience que certaines personnes en ont.

Je voulais donc connaître les délais que vous appliquiez.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Mme Avakian va vous donner un tableau avec les chiffres

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : C'est le genre de tableau que vous pourriez mettre aussi sur l'irisbox. Cela pourrait intéresser d'autres personnes.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Sur le tableau, vous trouverez les statistiques pour 2015, 2016 et 2017, jusqu'au 20 juin. Si vous avez des questions sur le tableau, vous pouvez toujours les poser de manière subsidiaire.

En ce qui concerne la carte d'un jour, il s'agit de dérogations délivrées à titre exceptionnel, exclusivement à des visiteurs des services communaux, par exemple des interventions à la piscine, des réunions de membres d'un jury d'examen se déroulant à l'Hôtel de Ville, des artistes participant à des événements organisés par la commune, comme les Fêtes de la Musique, etc.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : C'est moi qui ai mal lu ou ce n'est pas mentionné dans le règlement ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Ça ne figure pas dans le règlement, en effet. Le service communal qui reçoit un visiteur est prié d'avertir le service du stationnement, en communiquant la nature de la visite, le lieu de la visite et la plaque

d'immatriculation. Le service examine avec rigueur la demande d'accorder une éventuelle dérogation.

En outre, une procédure de délivrance de ces carnets aux services communaux est en place et permet de détecter rapidement si des abus sont constatés.

Le service de stationnement a mis en place diverses méthodes pour lutter contre la fraude aussi bien pour les cartes d'un jour que pour les personnes à mobilité réduite (PMR) – parce que là aussi, il y a des fraudes. Les dérogations commencent tout doucement à prendre une forme électronique pour limiter tout document papier, sujet aux fraudes. Cette carte d'un jour peut aussi être délivrée de manière électronique.

Les contrôleurs sont particulièrement attentifs à la présence d'un hologramme sur les cartes pour PMR délivrées après 2012, ainsi qu'à l'usage adéquat des zones de livraison.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : La carte d'un jour électronique se diffusera petit à petit ou elle est déjà en vigueur ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : C'est fait.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Donc quelqu'un qui place une carte d'un jour papier met une carte obsolète ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Une espèce en voie de disparition.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : En voie de disparition mais pas encore disparue ? Je vous dis que c'est efficace, parce que je connais des gens qui ont essayé et n'ont pas reçu de PV.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Ce n'est pas sûr que cela marche encore ! Essayez, testez nos contrôleurs. Je ne pense pas que ça marche. Faites attention.

(Rires)

En ce qui concerne la politique communale des rappels de paiement, la redevance posée sur la pare-brise invite à payer dans les cinq jours. Passé ce délai, un premier rappel sans frais est envoyé par voie postale avec une invitation à payer dans les quinze jours.

Donc une redevance qui se serait envolée n'aurait pas de conséquence fâcheuse grâce à ce premier rappel.

Un second rappel, majoré de quinze euros, est envoyé dans les quinze jours par pli recommandé, avec là aussi une invitation à payer dans les quinze jours. Le délai total est donc de 35 jours avant une poursuite éventuelle par voie de huissiers.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Si on vous demande une preuve de l'infraction avec envoi de photo ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Une réclamation peut être introduite dans les quinze jours qui suivent la réception de la redevance. Une réponse est apportée par le service et la procédure suit son cours.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Dans l'exemple que je connais, le second rappel est arrivé tout de suite après la demande de preuve. Il faudrait donc prolonger le délai car cela ne semble pas avoir été le cas.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Les réponses sont rapides.

L'introduction d'une réclamation prolonge le délai. En plus, si le citoyen n'est pas d'accord avec la réponse à sa demande d'informations et refuse de payer, il peut introduire une réclamation auprès du Collège des taxes pour venir s'expliquer.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Il faut tenir compte de la demande au moment où on a répondu pour redémarrer les délais car sinon...

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Si la personne a déjà payé – c'est prudent – mais introduit quand même une réclamation, si la réclamation est considérée comme fondée, un remboursement aura lieu.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Donc, vous, vous dites : « payez et puis vous serez remboursé » ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Si on veut être sûr de ne pas recevoir une majoration ou un huissier, il vaut mieux payer. Et si la réclamation est fondée, la redevance sera remboursée.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :
C'est vous qui rédigez le libellé ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : C'est la cellule de stationnement.

Mme Barbara de Radiguès, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen :
Par courtoisie, vous pourriez peut-être utiliser dans le premier rappel une formule du genre : « Peut-être n'avez-vous pas reçu ou avez-vous perdu la redevance... », cela aurait un côté moins accusateur auquel les automobilistes peuvent être sensibles...

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : On essaie d'être courtois dans les échanges...

Question de Monsieur Henderick, Conseiller communal, relative à l'aménagement du Square Jacques Franck et au devenir de la Friterie Fontainas

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, met betrekking tot de herinrichting van het Jacques Francksquare en de toekomst van de Fontainas frietkraam.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : J'ai quelques questions sur l'aménagement du chantier au square Jacques Franck. Je voulais connaître la planification du chantier. Quand commencera-t-il ? Quand aura lieu l'inauguration du square rénové ?

Par ailleurs, j'aimerais savoir comment va se dérouler le déménagement de la Friterie Fontainas. Beaucoup de riverains m'ont interpellé à ce sujet. J'y vais de temps en temps, à ces heures-ci, à 23h, quand on n'a pas encore dîné, cela fait plaisir. À cette occasion, des riverains m'ont interrogé sur le déménagement de la friterie, sur son nouvel emplacement. Sera-t-il temporaire ou définitif ?

Qu'est-ce qui justifie le déménagement de la friterie, pour autant qu'elle doive déménager ?

Avez-vous eu des concertations avec les riverains concernant les désagréments que peut engendrer le déménagement de la friterie ?

Mme Cathy Marcus, échevin des Espaces publics – LB : Le chantier était prévu au début septembre et cette date est maintenue.

On a fait une programmation précise en douze phases car il faut tenir compte de pas mal d'impératifs, liés au tunnel notamment mais aussi à d'autres chantiers. Donc le phasage est arrêté et la date est toujours la même.

Il y a effectivement des petits épiphénomènes qu'il faut résoudre, comme le déplacement de la friterie. Je comprends qu'une friterie soit une source de nuisances. On a prévu de la déplacer momentanément, durant trois mois seulement, au coin de l'avenue Volders et de l'avenue de la Porte de Hall, en face de l'ancien marchand de légumes, sur le trottoir.

Ensuite, il y aura une construction en dur pour l'accueillir de façon définitive en face. C'est ce qui occasionne les plaintes. Contrairement à ce que j'imaginai, personne ne se plaint du déplacement provisoire.

Le petit bâtiment que nous allons construire sera bien mieux que ce qu'il y a pour l'instant ; il sera équipé en électricité, etc. Ce sera plus sûr aussi, puisque, pour l'instant, il y a quand même des bonbonnes de gaz, etc. Un bel équipement va être installé.

Nous avons pensé l'installer définitivement sur le trottoir en face du café Le Dôme. Il semble que les habitants ne veulent pas ça. J'ai le plan ici, je pourrais vous le montrer.

On pensait la mettre quasi à la fin du tournant. On pensait l'installer vraiment dans la courbe. Notre raisonnement était que c'est un endroit où il y a le moins de logements et donc le moins possible de nuisances.

Maintenant, ce n'est pas encore arrêté. Si on veut la remettre là où elle était...

On ne voulait pas la laisser là parce que c'était un bel endroit pour rejoindre le parc de la Porte de Hall. La verdure faisait qu'il y avait une belle entrée, à la suite de la fermeture du parc Fontainas, qui allait permettre un bel accès au parc. Et cette friterie se trouverait en plein milieu de cette transition verte, et l'on trouvait cela un peu dommage.

Mais s'il faut la remettre là, on peut en discuter. Il y aura de toute façon une enquête publique. Ce n'est qu'un aménagement d'électricité...

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je pense en effet que le déplacement transitoire ne pose pas de problème.

En revanche, l'installation d'un bâtiment en dur est sans doute beaucoup plus problématique. Il y a un certain nombre de nuisances liées à la fréquentation...

Mme Cathy Marcus, échevin des Espaces publics – LB : Ah, mais il y a eu un débat en amont. Si vous êtes en train de me dire qu'il faut supprimer la friagerie, il y a plein de gens qui me le demandent et plein d'autres qui me disent qu'à Saint-Gilles, il faut des friteries...

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je suis un grand défenseur du patrimoine bruxellois, je trouve qu'on a intérêt à garder les *fritkots* sur le territoire de la Région et de la commune.

Je suis simplement en train d'attirer votre attention sur le problème que pose une friagerie avec un mur aveugle sur la chaussée. Visuellement, c'est terriblement moche.

Mme Cathy Marcus, échevin des Espaces publics – LB : Mais il n'y a pas de mur aveugle...

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Si, sur le plan que vous proposez...

(Mme Marcus hors micro)

Cela veut dire que les clients feront la queue sur la chaussée de Forest ?

(Mme Marcus hors micro)

Alors elle ne sera pas dos à la voirie...

Vous dites qu'on peut réfléchir avec les habitants du quartier. Il y a un certain nombre de riverains qui m'interpellent. Vous dites qu'il y a moyen de réfléchir à une autre localisation, alors essayez de réfléchir à une localisation qui est un peu moins proche. Cela

ne sert à rien de l'écarter des logements de la rue Fontainas pour la rapprocher des habitations de la chaussée de Forest, cela n'a pas de sens. Supprimer des nuisances d'un côté pour les amener de l'autre...

Mme Cathy Marcus, échevin des Espaces publics – LB : Mais non, c'était pour faire une belle entrée de parc.

On l'a déjà placée à 52 endroits, le 53^e sera peut-être le bon...

C'est négociable.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : C'est négociable mais comment les riverains peuvent-ils prendre contact avec vous ?

Mme Cathy Marcus, échevin des Espaces publics – LB : Une réunion est prévue avec les habitants après le 15 juillet. Une date a été proposée pour rencontrer les habitants. Évidemment, comme c'est juillet, je ferai plusieurs réunions car je vais essayer de voir si on peut régler ça avant que ce ne soit un problème à l'enquête publique. Si on trouve un accord, c'est mieux.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je pense en effet que ce serait plus intéressant de régler cela avant l'enquête publique. Surtout si vous faites preuve d'ouverture.

Mme Cathy Marcus, échevin des Espaces publics – LB : Comme toujours.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Pas toujours mais sur ce dossier-là, je vous sens un peu plus ouverte.

– La séance publique se termine à 23h05.